

DÉCISION N° 2025-D-043

Objet : Renouvellement adhésion au GRAIE pour 2025- Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-04-09 du 18 Septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment d'« autoriser, au nom du SM3A, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. »,

Considérant le niveau d'expertise du GRAIE en matière de gestion de l'eau et de recherche scientifique en lien avec les thématiques grand et petit cycle de l'eau abordées dans le cadre du contrat Eau & Climat, animé par le SM3A,

Considérant le montant de 521 € de cette adhésion pour le SM3A pour 2025,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion du SM3A au GRAIE pour l'année 2025 pour un montant de 521€. Cette adhésion permet notamment d'accéder aux fonds documentaires du GRAIE ainsi que de participer au réseau régional de partenaires (collectivités, institutions, universités et laboratoires de recherche) dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Article 2 : De signer tout document afférant.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Madame la directrice du GRAIE ;
- Madame la comptable publique assignataire ;

Fait à Saint Pierre-en-Faucigny, le 20
Février 2025

Le Président

Bruno FOREL



Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président